



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 270-05**

**AVIS** est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 août 2018 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre une opération cadastrale visant les lots 2 620 347 et 5 838 604 du Cadastre du Québec afin de créer le lot projeté 6 263 322 dont la largeur mesurée à la ligne avant est de 44,64 mètres et le lot projeté 6 263 323 dont la largeur mesurée à la ligne avant est de 16,03 mètres, le tout en dérogation à l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement n° 270-05 qui stipule qu'un lot ne peut avoir une largeur mesurée à la ligne avant inférieure à 45 mètres.

Identification du site concerné :    Lots 2 620 347 et 5 838 604 du Cadastre du Québec  
120 et 124, chemin Sainte-Élisabeth

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 août 2018 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez-vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley en appelant au 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 25<sup>e</sup> jour de juillet 2018.

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier